

NE									
----	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NE									
----	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Enregistrement des détenteurs d'animaux et des entreprises agricoles

- Demande d'attribution d'un numéro BDTA pour nouveau détenteur d'animaux
- Annonce de détention de volaille
- Autre :

Informations personnelles

Forme juridique :

- Personne physique **Remplir uniquement le point 1**

Si l'exploitation est inscrite comme société simple soit sous la forme d'une association (mari et femme, parent et enfant, etc.) ou d'une communauté d'exploitation, soit comme personne morale (société anonyme, coopérative, etc.), une personne physique doit être désignée comme responsable de l'accès et de la gestion de la BDTA.

Remplir points 1 et 2.

- Société simple S.A. Sàrl
- SNC Autre :

Point no 1
Personne responsable des animaux

Point no 2
Personne responsable des accès BDTA pour la société de personne

Nom et prénom :
Complément nom :
Adresse :
NPA et Localité :
Tél. privé :
Tél. prof. :
Portable :
E-mail :
Date de naissance

Information sur l'exploitation (lieu de détention des animaux)

Genre d'exploitation :

- Particulier détenant des animaux (loisirs) Particulier détenant des volailles pour engraissement
- Particulier ou association qui exploite
- 1 ha de surface agricole
 - 30 ares de cultures spéciales (légumes, cultures horticoles, plantes aromatiques et médicinales, vignes, cultures fruitières)
 - 10 ares de cultures sous abri
- Exploitation agricole à l'année Manège
- Marchand de bétail Exploitation d'estivage (alpage)

Vous êtes-vous déjà inscrit auprès de Agate.ch ? oui non

Si oui, veuillez nous indiquer votre no Agate

Localisation du lieu de détention des animaux (adresse) :

.....

Types d'animaux détenus :

Avec numéro BDTA

- Bovins (au choix) :
- Vaches laitières Autres vaches Mixte (les deux)
- Porcs Moutons Chèvres
- Équidés Camélidés Gibier
- Volailles – détention de min. 250 volailles pour l'engraissement ou la ponte

Sans numéro BDTA

- Volailles agrément (loisir) Pisciculture Lapins

Justificatifs et /ou remarques :

.....

Si l'exploitation est gérée par plusieurs exploitants ou sous la forme de personne morale, les signatures de tous les associés doivent figurer sur ce document.

Lieu et date : Signature :

Lieu et date : Signature :

Lieu et date : Signature :

Formulaire dûment complété, daté et signé à renvoyer à l'adresse ci-dessous :

Informations à l'attention des détenteurs d'animaux (à conserver)

L'office des paiements directs est chargé de la gestion des adresses des détenteurs d'animaux, de l'activation et l'inactivation des numéros BDTA, et également du recensement annuel des données statistiques.

Vous nous avez transmis le formulaire dûment complété et signé. Vos coordonnées vont être enregistrées dans notre base de données.

Vous recevrez ensuite un **courrier de Agate.ch (à conserver pour le recensement annuel)** vous indiquant :

1. Votre accès à Agate.ch (numéro Agate et mot de passe). Vous aurez besoin de votre accès Agate pour créer votre CH-LOGIN (voir informations ci-après).
2. Un numéro BDTA, si la catégorie des animaux détenus le nécessite. Vous pourrez alors faire les enregistrements de vos animaux dans la BDTA via www.agate.ch.

NB : pour vous connecter à Agate, vous devez d'abord créer votre CH-LOGIN.

Agate est connecté au système d'inscription central de l'administration fédérale.

Vous devez créer votre CH-LOGIN via le site www.agate.ch. Pour se faire, vous trouverez un mode d'emploi sur la page d'accueil du site Agate (instructions et/ou vidéo).

Pour toute question, nous vous prions de vous adresser directement au Helpdesk Agate au 0848 222 400 ou par e-mail à l'adresse info@agatehelpdesk.ch.

Veillez suivre les instructions « étape par étape » jusqu'à la fin de la procédure. Vous pourrez ensuite accéder à Agate et enregistrer vos animaux et/ou effectuer votre recensement annuel.

Pour toute modification en relation avec votre numéro BDTA ou si vous ne détenez plus d'animaux, veuillez nous informer par courrier à :

Service de l'agriculture
Office des paiements directs
Coordination BDTA pour le canton de Neuchâtel
Route de l'Aurore 1
2053 Cernier

ou par mail à : OPDI@ne.ch.

Informations concernant le recensement annuel

Le recensement doit se faire par le biais du site Internet www.agate.ch. Une circulaire ainsi que les informations utiles vous seront envoyés dans le courant du printemps.

Conformément à la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur la statistique et à l'ordonnance du 30 juin 1993 sur l'exécution des relevés statistiques fédéraux et **dans un but de prévention des épizooties**, chaque détenteur et détentrice d'animaux qui satisfait à la norme minimale est tenu(e) de le remplir.

Sont assujettis au recensement annuel :

- Les personnes qui détiennent l'une ou l'autre des catégories d'animaux figurant à la page 2 du présent document, et ceci quel que soit leur effectif, même s'il s'agit d'animaux de compagnie.
- Les exploitations (particulier ou association) qui disposent d'un hectare de SAU (surface agricole utile) OU de 30 ares de cultures spéciales (légumes, cultures horticoles, plantes aromatiques et médicinales, vignes, cultures fruitières) OU de 10 ares de cultures sous abri.

Taxe épizooties et élimination des cadavres

NB : pour les animaux de rente, le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) facture un émolument en matière de lutte contre les épizooties et d'élimination des cadavres conformément au règlement y relatif.